

Comité Professionnel de Développement des Industries du Cuir de la Maroquinerie, de la Ganterie et de la Chaussure
4, rue Hermann Frenkel - 69367 Lyon cedex 07 - FRANCE
Tél. 04 72 76 10 10 - Télécopie : 04 72 76 10 00 - ctctaxe@ctcgroupe.com

Déclaration de la taxe sur les produits des industries du cuir, de la chaussure, de la maroquinerie et de la ganterie

CADRE C

Imprimé à remplir et à renvoyer à l'adresse ci-contre

CTC
4, rue Hermann Frenkel
69367 Lyon cedex 07 - FRANCE

CADRE D'EXPLICATIONS

La taxe est perçue au profit de CTC (Loi n° 78-654 du 22 juin 1978)

ENTREPRISES REDEVABLES (Code des impositions sur les biens et services Livre I et IV)

Art. L471- 23 : Les personnes qui participent à la fabrication d'un bien sur le territoire de taxation s'entendent des personnes suivantes :

- 1 : les personnes qui produisent, fabriquent ou assemblent le bien sur le territoire de taxation ;
- 2 : les personnes établies sur le territoire de taxation qui répondent à l'une des conditions suivantes relatives à la production, la fabrication ou l'assemblage du bien, quel qu'en soit le lieu :
 - elles font fabriquer le bien par un tiers et lui fournissent les matières premières ;
 - elles prescrivent les brevets, procédés, formules, plans, dessins, modèles, techniques ou technologies utilisées ou les spécifications ou dimensionnements du bien ;
 - elles apposent ou font apposer sur le bien des griffes ou marques dont elles ont la jouissance ou l'exclusivité ;
- 3 : les personnes qui réalisent les prestations de services mentionnées au 4° de l'article L. 471-22.

Pour les cuirs et peaux bruts, les personnes qui participent à la fabrication sur le territoire de taxation s'entendent de celles qui y produisent, collectent, conservent ou commercialisent ces biens.

Pour toutes les cases B 1 à B 5 arrondir à l'Euro le plus proche.

B 1 : C.A. TOTAL H.T. toutes activités confondues

Représente le chiffre d'affaires toutes activités confondues en France et à l'Export pour la période mentionnée cadre A.

B 2 : C.A. TOTAL H.T. provenant de la vente des produits taxés (Art. L471-5 et arrêté produit – Art. L471-38 et 39 et arrêté taux)

Représente le chiffre d'affaires réalisé en France et à l'Export, tous pays confondus y compris les DOM-TOM et l' Espace Économique Européen, pour la période mentionnée cadre A.

Désignation des classes des produits taxés (CPF)

- a) Les cuirs et peaux bruts
01.49.32 - 01.49.39 - 10.11.42 - 10.11.43 - 10.11.44 - 10.11.45
- b) Les cuirs et peaux semi-finis et finis
15.11.10 (à l'exclusion de la pelleterie) - 15.11.2 - 15.11.3 - 15.11.4 - 15.11.5
- c) Les articles de maroquinerie, de voyage et de chasse, de sellerie et de bourrellerie pour animaux, les chaussures et parties de chaussure, **toutes matières confondues** ; et des articles divers en cuir :
15.12.11 - 15.12.12 - 15.12.13 - 15.12.19
15.20.1 - 15.20.2 - 15.20.3 - 15.20.4 (accessoires et parties de chaussure en cuir) - 16.29.14 (accessoires et parties de chaussure en bois) – 22.19.73 (accessoires et parties de chaussure en caoutchouc) – 22.29.29 (accessoires et parties de chaussure en matière plastique)
- d) y compris :
 - 14.11.10 : Gants de travail en cuir
 - 27.40.42 : Parties d'appareils d'éclairage en cuir
 - 32.30.11 : Chaussures de patinage : à roulettes
 - 32.30.15 : Articles divers pour le sport en cuir
 - 32.99.21 : Fouets, cravaches et articles similaires
 - 14.19.31 : Accessoires en cuir dont gants et ceintures en cuir
 - 32.30.12 : Chaussures de ski et de sport de neige
 - 32.13.10 : Articles de bijouterie fantaisie en cuir
 - 32.99.23 : Boutons en cuir

B 3 : C.A. H.T. EXONERE DE LA TAXE (à défaut de justification de l'exonération, la taxe est due)

- Les reventes en l'état des produits ayant déjà acquitté une fois la taxe, soit sur le marché intérieur, soit à l'importation
- Les ventes en France des cuirs bruts, cuirs et peaux semi-finis et finis pour une destination autre que la fabrication de cuirs et peaux ou d'articles destinés à la consommation finale

Si vous rencontrez des difficultés pour remplir ce bordereau, vous pouvez vous adresser à
CTC - Tél. : 04 72 76 10 10 - ctctaxe@ctcgroupe.com
4, rue Hermann Frenkel - 69367 Lyon cedex 07 - SIREN 775 649 726